

Conditions générales

Céline RAMASSAMY -Nos toutous et nous - EI 06.61.91.20.61
37 rue de l'Octroi, 63520 SAINT-DIER-D'Auvergne
N° SIRET 81789604600023



Services pour animaux : éducation et comportement du chien, naturopathie animalière. Pet-sitting uniquement dans un rayon de 15 kms autour de Saint-Dier-D'Auvergne : tous animaux domestiques : chiens, chats, chevaux au pré, chèvres, NAC.

Si vous n'avez pas envoyé un message ou téléphoné pour stipuler un empêchement, vous êtes tenu.e.s d'être présent.e.s à l'heure le jour du rendez-vous fixé. Il n'y aura pas de report si ça n'est pas le cas.

Prix des services et modalités

Consultation en comportement, éducation, naturopathie : premier bilan 80€ (1h30 + suivi 1 mois à distance), rendez-vous de suivi 50€ (1h00 + 15 jours de suivi à distance) (+ frais de déplacement). Pas de consultation en éducation, comportement et naturopathie les dimanches et jours fériés.

Lors d'une consultation en éducation / comportement, Céline RAMASSAMY se réserve le droit de cesser prestement le rendez-vous en cas de violence physique de la part du client sur l'animal, mais aussi en cas de manque de respect envers la prestataire de service. La prestation est alors due, quelle que soit sa durée.

Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal sera dû si la facture définitive n'est pas réglée à sa date d'échéance. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Responsabilités :

Un prestataire en services pour animaux n'est pas tenu à une obligation de résultats, ceux-ci dépendent du travail en aval du propriétaire de l'animal.

Une consultation en naturopathie se fait sur la base d'un diagnostic vétérinaire. Un.e naturopathe n'a pas le droit d'établir un diagnostic.

Obligations et engagements du client en consultation :

- Respect des personnes présentes, et des animaux
- Interdiction formelle d'utiliser du matériel dit coercitif (collier électrique ou à pointe, tout matériel destiné à effrayer l'animal)
- interdiction de fumer pendant la durée de la prestation

Le manquement à l'une de ces obligations entraînera l'arrêt de la consultation, qui restera due en intégralité quelle que soit sa durée.

« J'ai bien pris connaissance des conditions générales »

Nom, prénom et signature :